

SÉCURITÉ INCENDIE

Inspection réalisée par :

Département :

Date :



Extincteurs portatifs

	OUI	NON	N/A
Accessibles	☐	☐	☐
Bien identifiés	☐	☐	☐
Accrochés au-dessus du sol (minimum 10 cm / 4 po)	☐	☐	☐
Directives de fonctionnement lisibles et tournées vers l'avant	☐	☐	☐
Sceau ou indicateur de fonctionnement présents et en bon état	☐	☐	☐
Appropriés à la nature du danger environnant	☐	☐	☐
• A bois, tissus, papier	☐	☐	☐
• B liquides inflammables, graisse, essence	☐	☐	☐
• C appareils électriques	☐	☐	☐
• D métal	☐	☐	☐
• AB / AC / ABC	☐	☐	☐
Indicateur de pression dans la zone de fonctionnement	☐	☐	☐
Bon état général des extincteurs (aucune dégradation évidente)	☐	☐	☐
Aucun extincteur de type A (seulement) à proximité d'un panneau électrique	☐	☐	☐
Munis d'une étiquette indiquant la dernière date d'inspection	☐	☐	☐
Dernière inspection réalisée il y a moins d'une année	☐	☐	☐

Boyaux d'incendie

Accessibles	☐	☐	☐
Bien identifiés	☐	☐	☐

Gicleurs

Dégagement d'au moins 45 cm / 18 po entre les gicleurs et les piles de matériel	☐	☐	☐
Protégés si il y a un risque d'être percutés	☐	☐	☐

Éclairage d'urgence

Fonctionne lorsqu'on appui sur le bouton de test	☐	☐	☐
--	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Sorties de secours

Dégagées (pas d'obstacles)	☐	☐	☐
Non verrouillées de l'intérieur	☐	☐	☐
Dégagées à l'extérieur	☐	☐	☐
Portes coupe-feu maintenues fermées	☐	☐	☐

Station d'alarme manuelle

Libre d'accès	☐	☐	☐
---------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Matières combustibles et produits dangereux

	OUI	NON	N/A
Valve d'entrée principale de gaz est identifiée et dégagée	☐	☐	☐
Palettes de bois : empilage intérieur d'une hauteur maximum de 1,2 m dans les zones non protégées par des gicleurs	☐	☐	☐
Aucune accumulation de poussières combustibles sur le plancher et les surfaces de travail	☐	☐	☐
Éloignées des sources de chaleur ou des systèmes électriques	☐	☐	☐
Produits dangereux entreposés selon le plan d'entreposage de l'entreprise ¹	☐	☐	☐
Trousses en cas de déversements accidentels disponibles près des zones d'entreposage ou de manipulation des produits dangereux	☐	☐	☐
Quantité maximum de produits dangereux respectée aux postes de travail (utilisation pour un quart de travail)	☐	☐	☐
Poubelles munies d'un couvercle à fermeture automatique disponibles pour disposer des produits inflammables et des chiffons imbibés	☐	☐	☐

Vérification des résultats d'inspections techniques

Les équipements suivants doivent être inspectés, vérifiés, testés par des spécialistes. Les résultats de ces inspections doivent être consignés dans les registres. Ceux-ci peuvent être consultés à des fins de vérification durant une tournée d'inspection réalisée par le personnel.

Boyaux d'incendie :	Inspectés selon la fréquence recommandée			
	5 ans après la date de fabrication - aux 3 ans par la suite	☐	☐	☐
Éclairage d'urgence :	Autonomie suffisante (30 minutes)	☐	☐	☐
Système d'alarme :	Vérifié par un spécialiste	☐	☐	☐
Stations manuelles :	Vérifiées par un spécialiste	☐	☐	☐
Détecteurs de fumée et de chaleur :	Vérifiés par un spécialiste	☐	☐	☐

Éléments à vérifier à la prise de possession du local ou suite à des modifications

Extincteurs : Quantité et emplacement selon les distances de parcours indiquées dans la norme NFPA 10 Fire Extinguishers	☐	☐	☐
Système d'éclairage d'urgence : Adéquat pour éclairer les corridors et les sorties de secours	☐	☐	☐
Sorties de secours :			
- Conformes au code du bâtiment Section (article 3.4.2) - Indiquées à l'aide d'enseignes lumineuses - Éclairées par un système d'éclairage d'urgence (en cas de panne de courant)	☐	☐	☐
Système d'alarme incendie, stations d'alarme manuelle, détecteurs d'incendie : Si exigés selon le Code National de prévention des incendies (CNPI) ou Code National du Bâtiment (CNB).	☐	☐	☐
Plan d'évacuation : À jour et positionné à l'entrée principale et dans chaque aire de plancher séparée par des parois coupe-feu.	☐	☐	☐

1. Vous pouvez consulter le *Guide Entreposage des produits dangereux dans le secteur manufacturier* sur notre site internet.